Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 33 (1928)

Artikel: Une lettre de Jb.-G. Chiffelle en 1815

Autor: Imer, Fl. / Chiffelle, J.-G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-557338

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une lettre de Jb-G. Chiffelle en 1815

Publiée par Fl. IMER, Préfet à Neuveville

M. le Professeur Sulser, D^r es. lettres à Berne et Commandant du Bataillon jurassien de Carabiniers 9, nous a obligeamment communiqué une lettre d'une certaine valeur historique pour le Jura. Avant de la lire, nous pensons intéresser nos lecteurs en donnant quelques renseignements sur son auteur et sa famille.*

Jacob-Georges Chiffelle ou Tschifféli, maire de Neuveville au moment de la réunion de l'ancien Evèché de Bâle au canton de Berne, descend d'une ancienne famille originaire de Sursee, dans le canton de Lucerne, établie à Berne au 13° siècle, puis à Neuveville cent ans plus tard. Les anciens documents mentionnent cette famille sous le nom Tschifféli. Vers le 16° siècle la branche neuvevilloise francisa son nom en Chiffelle, comme le confirme l'ordonnance suivante:

« NOUS CHATELAIN MAITRE BOURGEOIS ET CONSEIL DE LA NEUVEVILLE en Suisse faisons savoir et déclarons que la famille CHIFFELLE ou TSCHIFFELI en cette ville, famille qui porte la lance dans ses armoiries, peut se signer CHIFFELLE suivant notre usage ou TSCHIFFELI suivant le texte original étant connue indifféremment sous ces deux prononciations qui ne signifient que le même nom.

Déclarons en outre que la dite famille est ancienne, patricienne et en honneur dans cette Ville, et que dans tous les temps nous reconnaîtrons chacun de ses membres et descendans, issus en loyal mariage, des familles actuellement Bourgeoises pour nos bons bourgeois et citoyens. En témoignage de quoi Nous avons

Une partie de ces renseignements nous ont été aimablement fournis par M. le Maître-Bourgeois Léon Tschiffeli, à Neuveville; les autres sont tirés de l'Histoire de la Neuveville, par Ad. Gross et Ch. Ls. Schnider. Neuveville, Beerstecher 1914, P. 81 et s. 334 et s.

fait apposer le Sceau de nos Armes sous la signature de notre secrétaire de Ville. Donné en Conseil tenu à la Neuveville, le 12^e Aoust 1775.

Par ordonnance

(Sig) C. L. Gretto, secrétre

Enregistré à Bienne le 24 juillet

(Sig) Bertin »

1809, Vol. I. 5.

Plusieurs membres de cette famille neuvevilloise se vouèrent au métier des armes et prirent des grades à l'étranger. Citons Pierre Chiffelle (1674-1753) capitaine aux gardes du roi de France Louis XIV. D'autres embrassèrent la vocation de notaire ou exercèrent le saint ministère.

Jacob-Georges Chiffelle naquit à Neuveville le 23 août 1775. Ses parents Georges Louis et Bénédicte-Hyacinte Petitmaître, comme auparavant ses grands-parents Abram et Marie-Catherine de Treytorrens, tenaient un pensionnat de jeunes gens à la « Cave » propriété qui avait appartenu à la famille de Chambrier de Neuchâtel, et qui doit son nom au fait que l'on y déposait le vin prélevé à l'omgeld au passage des chars. Le pensionnat Chiffelle, très réputé, était fréquenté surtout par de jeunes Anglais. L'un d'eux Lord Montagu fut un bienfaiteur de Neuveville, qui lui doit son hospice de vieillards.

Le jeune Jacob-Georges suivit l'exemple de son père et de son grand-père, tous deux pasteurs. Il étudia la théologie, puis pratiqua le ministère à la Neuveville de 1803 à 1805. Aidé de son épouse Jeanne Marie Cornaz de Faoug, il dirigea aussi le pensionnat de la « Cave ».

En 1811, alors que Neuveville, rattachée au district du Mont-Terrible, était sous la domination de l'Empereur Napoléon, le Préfet du Haut-Rhin nomma Jacob-Georges Chiffelle, maire de Neuveville. Les troupes Alliées chassèrent les Français; Chiffelle resta à son poste de Maire ou Bourgmestre et c'est sous sa présidence que l'ancien Conseil, dissous le 6 janvier 1798 se réunit à nouveau le 15 janvier 1814. Le protocole des séances laissé en blanc durant toute la période française fut tenu à nouveau. Chiffelle conserva ses fonctions de Bourgmestre jusqu'en 1815.

Le traité de Paris, détachant l'ancien Evêché de Bâle de la France, fut signé le 20 mai 1814. Le baron d'Andlau, nommé par les Puissances Alliées Gouverneur général de la Principauté de Porrentruy et Administrateur de la Neuveville, se rendit dans cette localité le 13 août 1814. Il désigna comme Administrateur

de Neuveville, Samuel Imer, ancien grand bailli d'Erguel, et comme ce dernier, membre du Conseil de Régence du Prince-Evêque François-Xavier de Neveu, n'habitait pas l'endroit, Jacob-Georges Chiffelle lui fut adjoint comme Lieutenant, (fonction que Chiffelle traduit dans sa lettre sous le terme de Regierungsstatthalter). Ce dernier fut chargé de réorganiser l'administration publique et judiciaire de Neuveville sur les bases de l'ancien régime des Princes-Evêques.

Dans une assemblée générale tenue le 31 juillet 1814, les Neuvevillois avaient déjà manifesté leur désir de devenir Bernois en décidant à l'unanimité et par acclamations la réunion de leur territoire au Canton de Berne. Le vieux pacte de combourgeoisie entre les deux cités de 1388 avait créé entre elles des relations amicales renforcées à travers les siècles par une entraide militaire et politique. Le 12 septembre 1814 une pétition était établie pour demander, comme dans la Prévôté et dans une partie de l'Erguel, le rattachement à Berne. Neuveville espérait ainsi conserver les privilèges et libertés dont elle avait joui pendant des siècles. *

La lettre que nous allons reproduire porte le timbre français « NEUVEVILLE » qui est fort rare. En voici l'adresse :

> A Monsieur Monsieur le Ministre Maurer allié de Stockar, révérend pasteur de l'Eglise française Franco

à Schafhouse »

et la teneur:

« Neuveville le 12 Juillet 1815.

Monsieur et très cher ami,

L'occasion de rendre un service me procure celle depuis longtems désirée de m'informer de vos nouvelles et de vous donner des miennes. Depuis plusieurs années je n'ai appris ce qui se passait dans ma chère ville de Schafhouse que par M. Stockar qui a demeuré quelque tems chez moi, et est des lors entré dans la maison Fornachon à Neuchâtel d'où il est venu me voir quelquefois. J'ai appris par lui la mort de quelques amis notamment celle de mon excellent patron le Professeur Hurter,

Voir «Actes de la Société d'Emulation 1892», F. Imer. Neuvéville avant et après le régime français. Pages 114 et suivantes.

puis la prospérité et conservation de plusieurs autres, particulièment la vôtre; mais on m'a dit que vous aviez eu l'idée de quitter la Capitale pour devenir Curé de Campagne. Ne serait-ce point devenir d'Evêque meunier? Je ne sais ce que sont vos Cures de campagne, ni quel est le caractère de vos paysans. Dans nos contrées, ces mœurs antiques, cette vertu, cette simplicité, cette bonne foi, qui furent dit-on, jadis, l'appanage des honnètes cultivateurs, des hommes des champs, ont changé totalement et ils ne valent pas mieux que les citadins, même moins sous certains rapports. J'en ai la conviction bien fondée.

Je ne sais si vous avez été instruit des diverses métamorphoses que depuis quelques années j'ai subies pour parvenir au point actuel. Vous m'avez laissé ministre titulaire m'occupant de 2 ou 3 jeunes gens et de mes terres. Dès lors, le Préfet du Haut-Rhin, supposant peut-être que je pourrais réparer les funestes suites de la guerre de Russie, me nomma maire de la Neuveville. Puis on voulut vendre tous les biens de notre commune afin de nous soulager. J'allai à Colmar plaider contre les brigands, je gagnai du temps et si dans peu de mois je n'ai pu faire du bien, du moins j'ai empêché un grand mal, la ruine de mon endroit. Les Alliés nous délivrèrent ; je rétablis l'ancien Conseil qui me nomma son président, puis le Gouvernement Général de l'Evêché me fit Regierungs-Statthalter et me voici tel encore, meliora sperans, non mihi sed patriae, nous devons être réunis à Berne, ce qui nous convient fort.

J'ai encore ma mère, ma tante, une femme, deux fils, je vis confortablement et serais bien content de vous donner un jour l'hospitalité chez moi. Mais au fait je m'oublie.

Votre gazette du 8 juillet (aus: Korrespondent) dit: Es wird eine Magt begehrt, die sich zu einer Reise verstehen würde. Man meldet sich vor dem schwarzen Thor No 770. — Or le sieur Kohler, du Wurtemberg, tailleur, depuis longtems établi dans cet endroit, aurait une fille de 18 ans qu'il désirerait placer. Elle sait coudre, blanchir, repasser, raccomoder, filer, cuire, cuisiner, faire une chambre; plus, c'est une brave fille, issue de braves parents, « das ist etwas werth », auriez-vous la complaisance de vous informer des personnes qui ont fait insérer cet avis et de me marquer leurs conditions, ainsi que votre opinion sur la place en question?

Excusez l'embarras que je vous donne, disposez de mes services quand ils pourront vous être agréables, offrez mes obéissances à Madame, et agréez l'assurance de mon plus sincère attachement avec mille vœux pour votre prospérité.

J.-G. Chiffelle Maison de la Cave. »

Cette lettre nous intéresse non seulement à cause du désir manifesté par Chiffelle de devenir bernois, mais aussi par son style et sa façon de juger les cultivateurs. Ne pourrait-on pas tirer une parallèle suggestive entre la situation créée par les guerres napoléoniennes et celle d'après 1918? Il n'en serait hélas, pas de même pour la question des domestiques!

La lettre de Chiffelle est suivie d'un post-scriptum:

« 3 bataillons suisses sont en insurrection. 2 sont à Bienne. Ils ont passé la nuit du 10-11 auf dem Tessenberg (Montagne de Diesse) à 2 lieues d'ici. J'ai fait passer tous les bateaux sur la rive opposée. Les St-Gallois ont rendu leurs armes. Les Appenzellois les refusent. »

Il s'agit certainement des troupes suisses, qui après le départ des Alliés, occupèrent l'évêché, sous le commandement du Colonel de Hauser.

Les espérances des Neuvevillois ne furent point déçues, Chiffelle lui-même fut l'un des sept députés choisis par le Canton Directeur (Vorort) Zurich, parmi les citoyens les plus notables du Jura, conformément à l'art. 4 de la déclaration du Congrès de Vienne. Il eut le plaisir et l'honneur de signer à Bienne, le 14 novembre 1815, l'Acte de Réunion du Jura au Canton de Berne.

Pour le remercier des services rendus, la ville de Berne lui décerna la bourgeoisie d'honneur. Plus tard, il fut juge à la Cour d'Appel à Berne et orthographia son nom Tschiffeli. C'est le nom actuel de ses descendants.

En 1824, Tschiffeli écrivit une bonne notice historique sur la Neuveville ; elle est restée manuscrite.

Il mourut dans sa ville natale le 23 février 1843.

Neuveville, janvier 1929.



